Impôts communaux : mode d'emploi

Extrait d'une feuille d'imposition 2010

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 370 INDRE-ET-LOIRE Commune : 018 A BALLAN MIRE

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ❹	Taxe ordures ménagères ❶	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2009	18,06 %	%	%	9,67 %	3,47 %	%	14,87 %	
	Taux 2010	23,95 %	%	%	10,04 %	3,47 %	%	8,78 %	
	Adresse								
	Base	1913			1913	1913		1913	
	Cotisation	458			192	66		168	884
	Adresse								
	Base								
	Cotisation								
	Cotisations 2009	341			183	66		281	
	2010	458			192	66		168	
	Variation en % ❷	+34,31 %	%	%	+4,92 %	0 %	%	-40,21 %	

Suite à la décision de la Commune d'entrer dans Tour(s)plus, le taux de la Taxe d'Enlèvement des Ordures Ménagères (TEOM) baisse de 14,87 % à 8,78 %, soit une **baisse de 6,09 points**.

Le taux de la Taxe Foncière (sur le foncier bâti), voté par la Commune, augmente de 18,06 % à 23,95 %, soit une **hausse de 5,89 points**.

Au total, les décisions de la municipalité sont neutres pour les propriétaires occupants. La pression fiscale baisse même très légèrement de 0,2 points (6,09 points - 5,89 points).

Extrait de la même feuille d'imposition 2009

TAXES FONCIÈRES - DÉTAIL DU CALCUL DES COTISATIONS

Département : 370 INDRE-ET-LOIRE Commune : 018 A BALLAN MIRE

		Commune	Syndicat de communes	Inter-communalité	Département	Région	Taxe spéciale d'équipement ❹		Taxe ordures ménagères ❶	TOTAL des cotisations
Propriétés bâties	Taux 2008	18,06 %	%	%	8,63 %	3,47 %	%	%	14,87 %	
	Taux 2009	18,06 %	%	%	9,67 %	3,47 %	%	%	14,87 %	
	Adresse									
	Base	1890			1890	1890			1890	
	Cotisation	341			183	66			281	871
	Adresse									
	Base									
	Cotisation									
	Cotisations 2008	333			159	64			274	
	2009	341			183	66			281	
	Variation en % ❷	+2,40 %	%	%	+15,09 %	+3,13 %	%	%	+2,55 %	

Les bases augmentent de 1,2 % ; elles passent, dans l'exemple cité, de 1890 à 1913. Rappelons que la revalorisation des bases est une décision prise par l'Etat.

Au final, la hausse d'impôt est légère :

- 341 € + 281 € = **622 € payés en 2009**
- 458 € + 168 € = **626 € payés en 2010**

soit, dans cet exemple, une hausse de 4 € seulement ; elle est entièrement due à la revalorisation des bases décidée par l'Etat.

La Municipalité a donc tenu ses engagements

La hausse de la Taxe Foncière permet d'apporter des recettes à la Commune pour assurer le remboursement de l'endettement contracté dans le passé. Mais, grâce à l'entrée dans Tour(s)plus, elle est sans incidence pour les propriétaires ballanais occupants leur logement.

BALLAN-MIRÉ